



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

Compte-rendu

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Mercredi 28 décembre 2011 – 15h00
Hôtel de ville de Saint-Yrieix**

L'an deux mille onze, le vingt huit décembre, le Conseil de Communauté du Pays de Saint-Yrieix, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 26 décembre 2011

PRESENTS : M. Guy FURELAU, Mme Isabelle BARRY, M. Raymond BOISSARD, M. Bernard MADORE, M. Pierre VERGNOLLE, M. Francis LATRONCHE, M. Jean-Louis DUPUY, M. André GUIGNARD, M. Bruno DELURET, M. René CLUNIAT, M. Jean-Marie VAILLER, M. Hervé FORESTIER, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Gilles DELANGE, M. Dominique REBEYROTTE, M. Jean PORCHER, M. Michel LACOMBE, M. André DUBOIS, Mme Marcelle LAPLAUD, M. André MIALARET, Melle Maryline GRANGER délégués titulaires.

ABSENTS excusés : M. Francis DELORT, M. François BOISSERIE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude DUPUY, M. Patrick DARY, M. Laurent GORYL.

M. Francis DELORT donne pouvoir à M. Serge DELORT
M. François BOISSERIE donne pouvoir à Mme Geneviève LAVAUD-GAUDEMER
M. Pierre ROUX donne pouvoir à Mme Céline BOYARD
M. Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Mme Annie ARNAUD
M. Patrick DARY donne pouvoir à Mme Maryse PRADEAU
M. Laurent GORYL donne pouvoir à Mme Marcelle MEYZIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Hervé FORESTIER



ABATTOIR – CONSTITUTION DE LA SEML

Il est rappelé que, par délibération du 15 décembre 2011, le Conseil de Communauté a décidé de participer à hauteur de 24,92 % au capital social de la SEML en cours de constitution afin de procéder à la modernisation de l'abattoir de Saint-Yrieix.

Afin de répondre aux exigences administratives, il est indispensable que la SEML soit constituée avant le 31 décembre 2011. En conséquence, le délai de convocation a été réduit en application de l'article L 2121-12 du CGCT.

Le Conseil de Communauté a:

➤ approuvé:

- les statuts de la SEML "Abattoir de Saint-Yrieix",
- le pacte d'actionnaires,

- le protocole d'accord.

➤ autorisé :

- la mise à disposition d'une action de la Communauté de Communes à Monsieur Daniel BOISSERIE,
- Monsieur Guy FURELAU, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes, à signer les actes constitutifs de la SEML.

- Un premier apport en capital de 140 000 € versé comme suit :

Les actionnaires publics :

- ❖ La Communauté de Communes : 349 parts, soit 24,92%
- ❖ La Commune de Saint-Yrieix : 349 parts, soit 24,92%
- ❖ La commune de Coussac-Bonneval : 20 parts, soit 1,43%

Au total, les actionnaires publics détiennent 718 parts, soit 51,29% du capital social de la SEML.

Les actionnaires privés :

- ❖ VLS : 476 parts, soit 34%
- ❖ SOBEVIL : 154 parts, soit 11%
- ❖ GLBV : 44 parts, soit 3,14%
- ❖ GIE ELTELIM : 8 parts, soit 0,57%

Au total, les actionnaires privés détiennent 682 parts, soit 48,71% du capital social de la SEML.

Le capital devrait être porté ultérieurement à 1 400 000 € puis 2 600 000 €. Il est précisé que le Conseil de Communauté de Glandon a acquis 14 parts.



QUESTIONS DIVERSES

René CLUNIAT souligne que la construction d'un nouvel abattoir aurait été plus pertinente que la réhabilitation d'un ancien abattoir. Il ajoute que le Conseil Municipal de Coussac-Bonneval aurait souhaité que les autres communes membres de la Communauté de Communes s'impliquent également.

Daniel BOISSERIE regrette qu'un outil d'abattage ultra - moderne ne soit pas construit à Chauffaille mais cette modernisation va permettre de sauvegarder l'outil existant et donc les emplois. Francis SUDRAT confirme ces propos.

Daniel BOISSERIE indique qu'il n'a peut-être pas assez insisté mais toutefois, un nombre plus important de collectivités dans le capital social n'aurait pas été simple.

René CLUNIAT indique qu'un abattoir à l'entrée de la ville risque de poser de réels problèmes environnementaux.

Francis SUDRAT ajoute que la rénovation de l'outil existant assurera un classement de niveau 1.

Francis SUDRAT ajoute que les travaux devraient avoir lieu soit de mars à août 2012 ou d'avril à septembre 2012. Ces travaux impliqueront une fermeture de l'abattoir.

Daniel BOISSERIE précise qu'au niveau du personnel, 4 sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale : 2 resteraient à l'abattoir et les 2 autres rejoindraient la Commune.

N.B. : *Les statuts de la SEML "Abattoir de Saint-Yrieix", le pacte d'actionnaires et le protocole d'accord sont à votre disposition au siège de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix – rue du 8 mai 1945.*



Fin de séance : 15h30